

### **Motion : « A pied de la Morâche à la Grand-Rue »**

A l'automne 2017, Philippe Kuratle déposait un postulat demandant que soit étudiée la piétonisation du centre ville, soit la rue de la Gare dans sa totalité, la place St-Martin et la place Bel-Air, sauf pour les riverains et les livraisons des commerces bordant ces voies publiques. Les arguments du postulant, soit la sécurité des piétons et l'attractivité que cette zone prendrait pour les potentiels clients des commerces du centre, ainsi libérée de tout danger motorisé, ont su toucher la commission en charge d'examiner son postulat. Cette dernière a d'ailleurs soutenu à une très large majorité le postulat et demandé expressément à la Municipalité de prendre une orientation politique forte sur le sujet de la piétonisation de cette zone et en général.

Une année après, la réponse municipale faite à notre conseil par le truchement du rapport-préavis 131 s'éloigne de la demande initiale, comme vous venez d'en prendre connaissance à la lecture du rapport de la commission chargée de son examen. Les raisons invoquées à la non entrée en matière immédiate, soit la mise sous terre du parking Perdtemps, le déploiement de la boucle des adresses et le projet « Cœur de Ville », aux dates de réalisation parfois incertaines ou lointaines, sonnent bien creuses, voire décalées, en regard de la simplicité et la clarté de la demande du postulant.

Parce que la grande majorité de la commission n'a pas été convaincue par les arguments de la Municipalité et parce qu'il est de la compétence du Conseil communal de se prononcer sur les plans d'affectations, la commission vous propose de passer par la voie de la motion pour qu'enfin soit piéton l'axe Morâche-Grand-Rue.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission du rapport-préavis propose à notre conseil de demander à la Municipalité qu'elle soumette un projet de décision visant à rendre la rue de la Gare, la place St-Martin et la place Bel-Air entièrement piétonne, sauf pour les riverains et les livraisons commerciales.

Nous demandons le renvoi de cette motion directement à la Municipalité.

La commission :

Aurélie Hegetschweiler  
Christine Vuagniaux  
Philippe Kuratle  
Pierre Wahlen  
Sacha Vuadens